

DRH/MRS/AJ
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

République Française

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE DRH N° 2025-10200

Portant désignation des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire, du Département de Seine-et-Marne.

Service Mission Relations Sociales

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée et complétée ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale ,

Vu l'arrêté du 9 mars 2022, fixant la date des élections au 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°2024-10515 du 23 octobre 2024 portant désignation des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire du Département de Seine-et-Marne,

Vu le procès verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne du jeudi 8 décembre 2022,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services départementaux ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'arrêté susvisé n°2024-10515 du 23 octobre 2024, portant désignation des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire du Département de Seine-et-Marne est abrogé.

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la Commission Consultative Paritaire les noms qui suivent :

1° Membres titulaires (7) :

- Madame Séverine BAZIRE, CFDT ;
- Madame Anne COUCHAMPS LE NEVEZ, CFDT ;
- Monsieur Jacques LOMBARD, CFE-CGC ;
- **Madame PICANDET Coralie, CGT ;**
- **Madame SUHARD Isabelle, CGT ;**
- Madame Delphine GAPUNDU, CGT ;
- Madame Sophie ROLLET, CGT.

2° Membres suppléants (7) :

- Monsieur Jean-Louis BAZIRE, CFDT ;
- Madame LOUSA RITO Nathalie, CFDT ;
- Monsieur Sébastien ROUSSEAU, CFE-CGC ;
- Madame Nadia LABORIEUX, CGT ;
- Madame Marie-Pascale AUGER, CGT ;
- Madame Samia GULRAIZ, CGT ;
- Madame Sana BENRABIA, CGT.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département pour exercice du contrôle de légalité et publié en les formes légales, sur le site internet du Département.

Article 4 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication en les formes légales, sur le site internet du Département.

Fait à Melun, le 25 septembre 2025

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
et par délégation,
La Directrice adjointe des ressources humaines



Véronique LEROY

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :

- . d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental,
- ou . d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Melun.